

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

## **L'an deux mil VINGT QUATRE**

### **Le 8 février 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h10), Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. PLASSARD Jean-Michel, Mme BORY Annie, M. GODINOT Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence (arrivé à 19h15), M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine (arrivé à 19h05), M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41                      Nombre de présents :                      34                      Nombre de votants :                      39

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles remplacé par M. PLASSARD Jean-Michel, M. LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie, M. LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves remplacé par M. ISNARD Michel, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : M. GROSDENIS Henri à M. DUBUIS Pascal, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAMARQUE Michel à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René, M. PALLUET Dominique à Mme DUJELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M. VIODRIN Jérôme, (Mars).

**N°2024/N°016**

## **OBJET : DECLARATION D'INTERET GENERAL CONTRAT SORNIN JARNOSSIN 2024-2029**

M. le Vice-président en charge de l'environnement explique aux conseillers communautaires que la déclaration d'intérêt général est une procédure instituée par la loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant notamment l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux.

Cette procédure est un préalable obligatoire autorisant la dépense d'argent public sur du foncier privé. Elle entraîne une servitude de passage temporaire permettant l'exécution des travaux (hors cours et jardins clos pour les engins).

La DIG est prononcée par arrêté préfectoral après enquête publique (ici, arrêté inter préfectoral 42-71-69)

Elle est liée à un plan pluriannuel de gestion = programme d'entretien et de restauration des cours d'eau inscrit au contrat de rivière

Action B111 : entretien des cours d'eau

Action B112 : mise en défens des berges et plantation de ripisylve

Action B122 : animation foncière pour préparer un programme de préservation des zones humides en 2ème phase du contrat (2027-2029)

Action B321 : restauration des mares

Contenu du dossier :

1° Un mémoire justifiant l'intérêt général ou l'urgence de l'opération ;

2° Un mémoire explicatif présentant de façon détaillée :

a) Une estimation annuelle des investissements par catégorie de travaux, d'ouvrages ou d'installations, par cours d'eau et par commune ;

b) Les modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes ;

3° Un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien des ouvrages, des installations ou du milieu qui doit faire l'objet des travaux.

4° Une description des travaux prévus qui précise :

les impacts

les mesures d'évitement, réduction ou compensation des impacts

les modalités types de réalisation qui pourront être précisées dans les notes techniques ultérieures

la période de réalisation

les modalités de suivi et entretien

Pour ce programme il y a donc 2 maîtres d'ouvrages demandeurs : Charlieu Belmont Communauté pour les interventions sur le Jarnossin en 2024, et le SYMISOA pour le Sornin et le Jarnossin à partir de 2025.

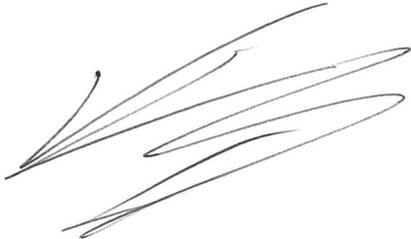
Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve la demande de déclaration d'intérêt général pour le contrat Sornin Jarnossin 2024-2029

-

- autorise M. le Président à procéder à toutes démarches utiles..

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Mars  
M Jérôme VIODRIN



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE

